

Quels sont les produits qui reviennent à la ruche au printemps pendant la floraison du colza ?

- Résultats 2020, site Morbihan -

Contexte

Le contexte est identique par rapport à 2019. Le rucher se trouve dans une zone de polyculture élevage et production de légumes. Le colza constitue la première miellée de l'année et est donc essentiel au bon déroulement de la saison apicole. Le printemps est identifié comme une période à risque pour les abeilles car concentrée en traitements agricoles, notamment pendant la floraison du colza.

Enjeux identifiés

Les suivis en 2019 ont permis d'acquérir des connaissances sur les liens entre abeilles, paysage agricole (quelles ressources butinées) et pratiques culturales au printemps. Cela contribue bien à identifier les pratiques favorables aux pollinisateurs et ainsi rapprocher les agriculteurs et apiculteurs du territoire.

Concertation locale

Ce projet est un support pour organiser des espaces de dialogues entre différents acteurs des milieux agricoles et apicoles. Il permet de partager la vision du territoire et d'envisager ensemble des axes de travail pour améliorer les pratiques.

Principaux résultats

Les résultats 2020 sont assez semblables à ceux de 2019. Une différence est à noter concernant les pollens en 2020, le hêtre est la première ressource butinée avec le colza contrairement à 2019 (prunus et saules). Au niveau des contaminations par les produits phytosanitaires : une plus grande diversité de molécules est retrouvée dans les pollens. Les échantillons de pollens et de butineuses sont contaminés dans les mêmes proportions qu'en 2019.

Les suivis ColEval après la fin mai, ne permettent pas de montrer une baisse d'activité des colonies. 3 colonies sont orphelines à la fin du suivi, 3 autres redémarrent difficilement (remérage ?) après la récolte et 4 colonies ont une bonne dynamique.



Quels sont les produits qui reviennent à la ruche au printemps pendant la floraison du colza ?

- Résultats 2020, site Morbihan -

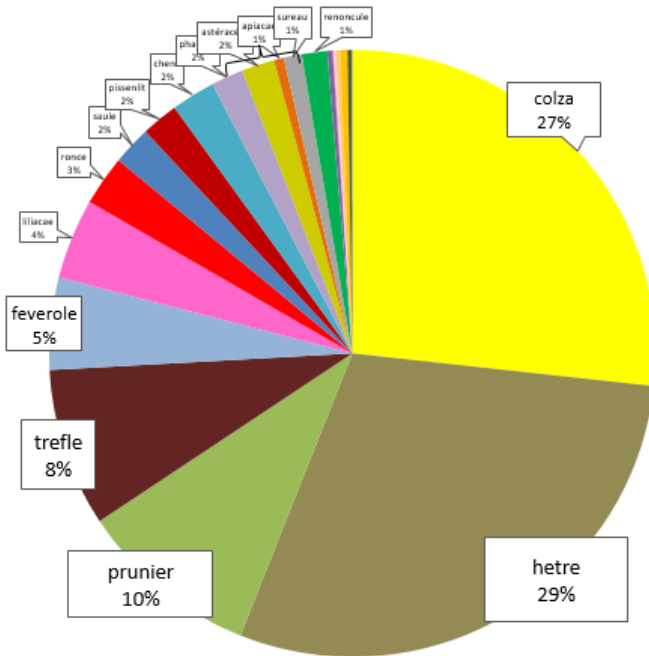
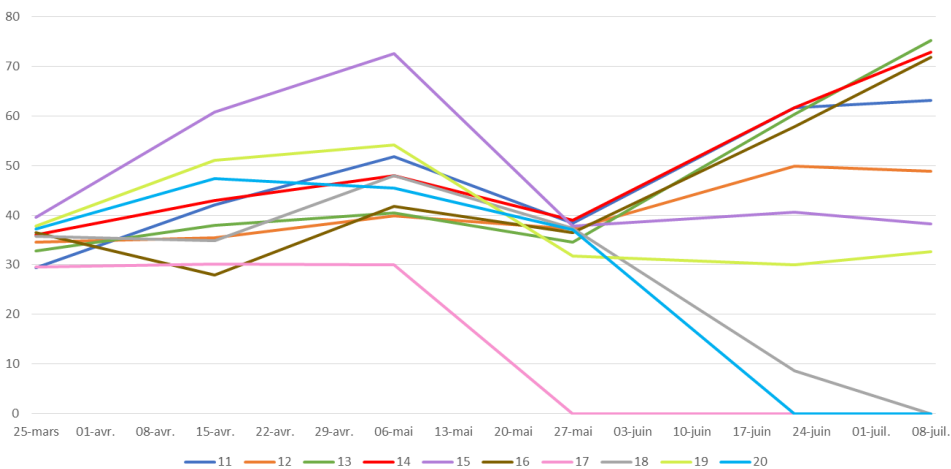
En 2020, le suivi des 10 ruches a démarré le 25 mars et s'est poursuivi jusqu'au 8 juillet. En effet 2 évaluations ColEval complémentaires ont été réalisées pour vérifier l'évolution des colonies un peu plus longtemps, suite aux résultats 2019.

Suivis des colonies

Dynamique des 10 colonies sur la période de suivi

Les courbes d'évolution du poids des colonies avant et après récolte montrent les différences de vitalité entre les colonies. 3 colonies orphelines ne repartent pas après la récolte.

Poids total (corps + hausses) des colonies



Bol alimentaire en pollen des colonies suivies sur la période étudiée (en % de masse)

Abeilles (25 échantillons)	Pollen (25 échantillons)
% des échantillons contaminés (détection)	
32 %	64 %
Nombre de molécules différentes insecticides / fongicides / herbicides / nématicides	
0 / 4 / 0	0 / 3 / 4 / 1
Molécules les plus fréquemment détectées :	
<ul style="list-style-type: none"> - Fluopyram (d28% - q8% à 0,016ppm) - Boscalid (d16% - nq) - Cyprodinil (d4% - nq) - Triconazole (d4% - nq) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fluopyram (d40% - q40% à 0,08ppm) - Prothioconazole (d40% - q20% à 0,022ppm) - Boscalid (d16% - q8% à 0,032ppm) - Clethodim sulfoxid (d16% - nq) - Métolachlor (d8% - q4% à 0,017ppm) - Prosulfocarb (d8% - q4% à 0,011ppm) - Pendimethalin (d1 - nq) - Thionazol (d1 - nq)

Synthèse des contaminations

Les résultats obtenus constituent une base de réflexion pour les échanges entre les agriculteurs et apiculteurs du projet. Ces données apportent aussi des indications utiles dans la recherche de solutions pour une meilleure prise en compte des abeilles sur le territoire.

Pour plus d'informations, nous contacter :

LANNUZEL Philippe

CA Bretagne

philippe.lannuzel@bretagne.chambagri.fr

06 32 81 92 63

DAUDIN Tiphaine

GIE Elevages / ADA Bretagne

ada.bretagne@gie-elevages-bretagne.fr

07 85 35 20 82



Le plan Écophyto est piloté par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.